

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 9 novembre 2022 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de Nominuingue;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de Rivière-Rouge.

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 novembre 2022 est ouverte à 17 h 00.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022
- 4- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2022
- 5- Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023
- 6- Résultat de l'appel d'offres 2022-01 - Achats d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral
- 7- Adoption de la grille salariale pour l'année 2023
- 8- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 375 000\$ qui sera réalisé le 16 novembre 2022
- 9- Résultats des soumissions pour l'émission de billets – règlement d'emprunt 010-2022
- 10- Utilisation du fonds réservé pour l'entretien et les réparations
- 11- Ouverture d'un poste de conducteur saisonnier
- 12- Modification de la résolution 2022.12.067 au niveau de la garantie supplémentaire pour le camion tracteur
- 13- Modification de l'annexe C de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14
SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2022 suivante :

Comptes	Sept. 2022	Oct. 2022	Total
André Séguin	527.99 \$	0.00 \$	527.99 \$
Astus inc.	685.22 \$	720.20 \$	1 405.42 \$
AOMGMR		229.95 \$	229.95 \$
Camion Excellence Peterbuilt	6 694.57 \$	0.00 \$	6 694.57 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	460.80 \$	1 102.45 \$	1 563.25 \$
CLR Exel Radio	195.16 \$	126.19 \$	321.35 \$
Dépanneur l'Essentiel	159.40 \$	311.55 \$	470.95 \$
Entreprises Jofi	0.00 \$	374.82 \$	374.82 \$
Groupe environnemental Labrie	1 240.61 \$	1 953.47 \$	3 194.08 \$
La Capitale	1 240.07 \$	1 240.07 \$	2 480.14 \$
Mécanique auto JP	0.00 \$	8 985.83 \$	8 985.83 \$
Municipalité de La Macaza	17 946.42 \$	18 046.59 \$	35 993.01 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge	1 114.81 \$	2 088.15 \$	3 202.96 \$
Salaires et remises gouvernementales	22 321.72 \$	25 182.20 \$	47 503.92 \$
Services de paie Desjardins	121.30 \$	148.81 \$	270.11 \$
Villemaire pneus et mécanique	4 612.24 \$	0.00 \$	4 612.24 \$
Visa	379.04 \$	55.68 \$	434.72 \$
Total	57 699.35 \$	60 565.96 \$	118 265.31 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 597 du code municipal, le conseil d'administration d'une régie se réunit aux époques qu'il détermine par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023, lesquels se tiendront au siège social de la Régie, aux dates et aux heures suivantes :

Le 8 février 2023 à 17 h 00;

Le 12 avril 2023 à 17 h 00;

Le 14 juin 2023 à 17 h 00;

Le 13 septembre 2023 à 17 h 00;

Le 8 novembre 2023 à 17 h 00.

ADOPTÉE

6.

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 2022-01 – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE À CHARGEMENT LATÉRAL

CONSIDÉRANT la seule offre reçue :

Groupe Environnementale Labrie inc.

Camion et benne 410 000.85 \$, incluant les taxes

Garanties supplémentaires 5 ans ou 320 000 km

-Moteur et échappement pour 5 518.80 \$, incluant les taxes;

-Transmission pour 1 494.68 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordures à chargement latéral à Groupe environnementale Labrie inc. pour un montant de 410 000.85 \$, incluant les taxes applicables.

D'acheter une garantie supplémentaire de 5 ans ou 320 000 km sur le moteur, l'échappement et la transmission pour un montant supplémentaire de 7 013.48\$

ET d'en approuver le paiement selon les modalités de l'appel d'offres 2022-01.

ADOPTÉE

7.

ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la politique de gestion des ressources humaines, le conseil d'administration de la Régie doit adopter annuellement une grille salariale.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec est actuellement de plus de 6.5% pour les 12 derniers mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la grille salariale suivante, correspondant à une augmentation de 6.5%, soit mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

Grille salariale 2023

		Chauffeur	Majoration Coordonnateur	Mécanicien	Aide- chauffeur
Échelons	1	26.04 \$	4.53 \$	28.31 \$	23.77 \$
	2	26.30 \$	4.57 \$	28.59 \$	24.01 \$
	3	26.56 \$	4.62 \$	28.88 \$	24.25 \$
	4	26.83 \$	4.66 \$	29.17 \$	24.49 \$
	5	27.10 \$	4.71 \$	29.46 \$	24.74 \$

ADOPTÉE

8.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
375 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 NOVEMBRE 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de collecte environnementale de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 375 000 \$ qui sera réalisé le 16 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
010-2022	375 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 010-2022, la Régie de collecte environnementale de la Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	29 600 \$	
2024.	31 100 \$	
2025.	32 800 \$	
2026.	34 400 \$	
2027.	36 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	210 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 010-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

9.

**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 010-2022**

ATTENDU QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 novembre 2022, au montant de 375 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

29 600 \$	5,68000 %	2023
31 100 \$	5,68000 %	2024
32 800 \$	5,68000 %	2025
34 400 \$	5,68000 %	2026
247 100 \$	5,68000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,68000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 600 \$	5,25000 %	2023
31 100 \$	5,25000 %	2024
32 800 \$	5,25000 %	2025
34 400 \$	5,25000 %	2026
247 100 \$	5,25000 %	2027

Prix : 98,30000

Coût réel : 5,71924 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 600 \$	5,75000 %	2023
31 100 \$	5,75000 %	2024
32 800 \$	5,75000 %	2025
34 400 \$	5,75000 %	2026
247 100 \$	5,75000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,75000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE pour son emprunt par billets en date du 16 novembre 2022 au montant de 375 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

10.

UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS

CONSIDÉRANT les réparations effectuées sur la camionnette, véhicule 17;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses majeures sont à prévoir pour le camion 15 au niveau de la transmission;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement prévisible, dans la situation actuelle, en entretien et réparation avant la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D' 30 000 \$ du fonds réservé à l'entretien et aux réparations au budget 2022.

La partie non utilisée de ce montant transféré devra être réaffectée au fonds réservé à l'entretien et aux réparations à la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE

11.

OUVERTURE D'UN POSTE DE CONDUCTEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT le début des opérations de transbordement à partir du 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'avec l'ajout de ce service la Régie n'aura pas le personnel requis pour réaliser l'ensemble de ses opérations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ouvrir un poste de conducteur saisonnier et d'autoriser le directeur général à former le comité de sélection qui fera la recommandation d'embauche au conseil d'administration.

ADOPTÉE

12.

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022.12.067 AU NIVEAU DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMION TRACTEUR

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de fourniture d'un camion tracteur à Camion Freightliner Mont-Laurier par la résolution 2021.12.067;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat comprenait également un choix pour des garanties supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation du nombre de kilomètres qui seront parcourus annuellement par ce camion, soit environ 72 000 km/an, une garantie différente serait plus économique;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Camion Freightliner pour une garantie complète de 72 mois / 402 500 km pour un montant de 9 772.88\$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE remplacer la résolution 2021.12.067 par la présente.

DE maintenir l'octroi du contrat d'achat du camion tracteur à Camion Freightliner Mont-Laurier pour un montant de 204 962.48\$ incluant les taxes applicables tout en tenant compte de la surcharge autorisée par la résolution 2022.06.026.

D'accepter l'offre complémentaire reçue de Camion Freightliner Mont-Laurier pour une garantie supplémentaire complète de 72 mois ou 402 500 km pour un montant de 9 772.88\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

13.

**MODIFICATION DE L'ANNEXE C DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES
PELLICULES PLASTIQUES ET DES STYROMOUSSSES**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge.

CONSIDÉRANT la liste des points de collecte et l'augmentation des coûts de collecte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE remplacer l'annexe C de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses par la suivante à partir du 1^{er} janvier 2023 :

ANNEXE C Tarifs

La collecte des matières définies à l'annexe A aux endroits déterminés par l'annexe B se fera pour la somme des tarifs hebdomadaires suivants :

La Macaza	25 \$
Nominingue	135 \$
Rivière-Rouge	255 \$
Rivière-Rouge (sans Sainte-Véronique)	205 \$
Lac Saguy	50 \$
La Minerve	115 \$
Labelle	90 \$

ADOPTÉE

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 novembre 2022 soit levée à 17 h 11

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

originale signée
Monsieur, Yves Bélanger

originale signée
Monsieur André Séguin